

SÉNAT DU CANADA

BILL A.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada
et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferro-
viaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Lu pour la première fois, le jeudi, 27 octobre 1932.

Le Très Honorable SÉNATEUR MEIGHEN.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI